



Compte-rendu de la CAP Centrale Personnels d'exploitation des travaux publics de l'état de la branche « voies navigables »

25 novembre 2014

La CAP est présidée par Fabienne Trombert, Cheffe du bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des personnels contractuels, des personnels d'exploitation et des personnels maritimes.

Déclaration préalable des élus CFDT

Tout d'abord, nous souhaitons exprimer notre satisfaction sur la tenue de cette CAP « Promotions », malgré sa proximité avec les élections professionnelles.

Il est normal que promotions prime sur élections !

Pour en venir à l'ordre du jour, le taux de promo des AE à AES baisse encore cette année avec un taux désormais à 30 %. La CFDT revendique que l'accès des AE au grade d'AES soit systématique dès que les conditions statutaires sont remplies. Il est scandaleux d'appliquer de tels taux de promotion afin d'économiser 2 points d'indice, à savoir 10€ par mois environ.

Pour rappel, pour la CFDT un AE doit pouvoir dérouler sa carrière de l'échelle 3 à l'échelle 6 sans passer le concours, comme dans la fonction publique territoriale.

L'accès au concours de CEE devrait être ouvert dès 5 ans d'ancienneté et le taux de promotions à CEEP porté à 20 %.

Un CEEP doit aussi terminer sa carrière au 1^{er} niveau de la catégorie B afin de permettre la reconnaissance de ses compétences professionnelles.

Nous revendiquons une vaste campagne de transformation d'emplois de C en B qui aboutisse à un nouveau pyramidage entre les catégories, reflétant l'importance des missions et des responsabilités exercées par un grand nombre de personnel « d'exécution » selon la définition de la catégorie C.

En ce qui concerne les promotions 2015 à CEE, nous rappelons notre position : il s'agit d'un déroulement de carrière pour les agents retraitables et ceux qui détiennent la plus grande ancienneté.

Ce doit être une promotion sans mobilité fonctionnelle ou géographique.

Nos services vieillissant, et les effectifs diminuant de plus en plus, nous le répétons, la règle statutaire des 2/3 au titre du tableau d'avancement et de 1/3 au titre du concours professionnel devient de plus en plus difficile à gérer pour certains services.

Certains envisagent toujours de ne pas organiser de concours s'ils n'ont pas la nécessité de CEE « fonctionnels ».

Nous vous re-proposons les 2 solutions possibles :

- un recrutement massif d'AES afin d'instaurer la nécessité de plus d'encadrement,
- dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme statutaire, une réflexion sur cette règle des 2/3 - 1/3 et la possibilité de faire fluctuer ce taux.

Malgré le sentiment de se répéter, ceci est une partie des interrogations des agents sur leur avenir et leur carrière, en plus de leurs soucis de la vie quotidienne avec la crise économique que nous traversons.

Réponses de la présidente de la CAP aux déclarations préalables

La présidente nous a indiqué qu'elle va transmettre aux instances supérieures pour suites à donner.

Commentaires des élus sur le déroulement de la CAP

La tenue de cette CAP « promotions » a été difficile au regard de l'incohérence des critères de promotions dans les propositions d'une organisation syndicale, critères que même l'administration avait du mal à cerner.

Promotion à Agent d'Exploitation Spécialisé

Critères statutaires : au 31 décembre 2015, avoir atteint le 5^{ème} échelon du grade d'AE et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Ces promotions prennent effet au 1^{er} janvier 2015.

VNF DTNE

Samuel VOIRIN
Franck BEAUCHAMP

VNF DTBS

Michaël DEROUBAIX
Aurélien BERNARDIE

VNF DTNP

Dorothée BARDIAU

Promotion à Chef d'équipe d'exploitation

Critères statutaires : au 31 décembre 2015, avoir au moins 2 ans d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon et compter au moins 6 ans de services effectifs dans ce grade.

Ces promotions prennent effet au 1^{er} janvier 2015

DDTM 29

Thierry LESUEUR

Conseil Régional Bretagne

Christine BOURDET

DDTM 56

Marylène GUILLOUX

DDTM 76

Olivier BEL

DEAL Réunion

Jean-Max BOYER

DM Martinique

François Roger CARDON

VNF DTCEB

Dominique PLOQUET

François RINGUET

Danièle COMMEGRAIN

Marie-France BOLLEROT

Geneviève TREUILLET

Marie-Noëlle BARBEY

Dominique Jean LASNE

Denis BIZOT

Gérard GOVIN

Jocelyne TETARD

Justin FAVOT

VNF DTNE

Denis DEMANGE

Lionel ARNOULD

Emmanuel TACHET

Fabien ALEXANDRE

Maurice-Pierre BONNARD

Francis Bernard CLAUDON

Denis Gilbert ADAM

Dominique Claude MALRIAT

Michel WULLER

Patrick Roger PATENAY

Bruno Roger VARIN

Bernard FASTREZ

Edith GAGNOT

VNF DTNP

Bernard LORIO

Philippe CARPENTIER

Régis DELAINE

Jean-Jacques SEVAUX

Claude MAGNAN

VNF DTST

Jean-Robert METZGER

Anita MARIE

Huguette LAAS

VNF DTST (suite)

Joseph EGGERMANN
Patrice SCHULER
Antoine Paul STEINMETZ

VNF DTBS

Denis Robert TALIDEC
Jean-Jacques ROBACHE
Jean-Luc SEPPE
Didier Antoine CHIAPOLINI
Michel Paul DESCOURTIEUX
Jean-Luc MAILLET
Philippe Bruno LAGUERRE
Noël Jean GRIMAUX
Louis André CAMMUZEAUX
Philippe LAGUILLIEZ
Pierre HUYGHE
Christian MOREL
Jean-François HEGO
Evelyne CARTIER

VNF DTRS

Marilyn STEHLIN
Pascal Michel GEORGEON
Patrick FORESTIER
Michel François PERRIGUEY

VNF DTSO

Thierry BERTHELOT
Jean-Michel LE PESSEC
Daniel BONHOURE
Alain REY

Promotion à Chef d'équipe d'exploitation principal

Critères statutaires : au 31 décembre 2015, avoir au moins 2 ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon de chef d'équipe d'exploitation et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Ces promotions prennent effet au 1^{er} janvier 2015

DDTM 17

Jean-Bernard FRICAULT

DDT 79

Bruno DUBRAY

VNF DTCTB

Denis HUET
Bruno OLIVIER
Christian MEYER
Jean-Michel SIRI

VNF DTSO

Gérald RICARD
Jean-Pierre ALBAREDE

VNF DTNE

Philippe MECRIN
Laurent LEBRUN
Jean-Marie PIETRA
Jean-Michel JEANNETTE
Pascal PRUVOST

VNF DTNP

Michel FOUREZ
Luc BLANQUART

VNF DTST

Isabelle BIENAIME
Jean-Marc NIETGE
Christian SCHENKER

VNF DTRS

Yves PERRIN

VNF DTBS

André DA FONSECA
Dominique PIESSE
Christophe TRUCHON
Jean MORET
Joël LAOT

DEAL Guyane

Guy Félix COUMBA

MUTATION

Nom **Affectation** **date d'affectation**
Béatrice DROCOURT DIRM MEMN..... accord entre services.

La CAP « promotions 2016 » se tiendra avant l'été.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élu-e-s CFDT :

Maxime GOMEZ **DT Rhône Saône** **06.07.77.99.83**
maxime.gomez@vnf.fr

Pascal DEBRIERE..... **DT Nord Est** **06.76.03.83.01**
pascal.debriere@vnf.fr

Patricia GOETZ..... **DT Strasbourg** **07.86.65.20.30**
patricia.goetz@vnf.fr

